



Indemnisation après accident non fautif

Par **VICTOR062**, le **20/01/2014** à **20:42**

Bonjour
Je post cette demande pour mon voisin .
Explication
Sa voiture garée sur le parking (public) de la résidence, se fait percuter par la camionnette de la Poste dont soi-disant le frein a main a lâché (accès en pente) sa voiture percutée a l'arrière droit a percute une autre voiture garée a cote d'elle
Son véhicule est déclare épave (car hors cote et trop de frais) et l'expert lui propose 800.00 €.
Est ce normal ?
Merci a l'avance de vos réponses

Par **chaber**, le **20/01/2014** à **20:47**

bonjour
la victime a droit à la valeur de remplacement et les frais inhérents à l'accident.

Par **VICTOR062**, le **20/01/2014** à **20:53**

Bonjour
Euh vous pouvez m'expliquer un peu ? En gros il ne retouchera pas plus ?
Ce que je trouve bizarre c'est qu'il n'y est pour rien et au final plus de voiture . (Renault LAGUNA de 2000 et 250000 km)
Merci

Par **chaber**, le **21/01/2014** à **07:15**

bonjour
la valeur de remplacement est celle d'un véhicule similaire sur le marché (petites

annonces, internet ...) à prouver pour discuter avec l'expert éventuellement

Par **moisse**, le **22/01/2014** à **16:16**

Bonjour,
J'arrive un peu après, mais au passage :
[citation]Sa voiture garée sur le parking (public) de la résidence[/citation]
Cela parait une formulation incongrue.
Soit il s'agit d'un parking public et dès lors non réservé à la résidence, soit il s'agit du parking de la résidence, et alors non public.